



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2026

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Nicole CHARROIS, Damien CUNAT, Sandrine BEURTON, Thomas RAULIN, Sylvie DELORME, Régis LAMOISE, Annick COLLE, Serge RUSE, Audrey VAUNE, Christophe ROUY, Chantal COINTEAUX, Sébastien GOLICZ, Lydie COSSERAT, Quentin BALLAND, Cindy BARBE, Eric CLEMENT-DEMANGE, Nathalie MERCIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 1
Excusés : 1
Nombre de suffrages
exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : Rachel GUSTIN donne procuration à Audrey VAUNE

Étai(ent) absent(s) : Ludovic DECLERCQ

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Régis LAMOISE

Autorisation des travaux de l'Octroi et signature d'une convention avec
la Fondation du Patrimoine pour une collecte de dons
Délibération n°2026 - 28

Date de convocation
29/05/2026

Date d'affichage
08/06/2026

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-
Préfecture et publiée le :

08/06/2026

Considérant que l'Octroi constitue un élément patrimonial emblématique de la commune, nécessitant des travaux de restauration pour sa préservation et sa valorisation ;
Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une démarche de sauvegarde du patrimoine local et de développement culturel et touristique
Considérant que la commune souhaite mobiliser des financements complémentaires, notamment via le mécénat de particuliers et d'entreprises, pour réduire son reste à charge ;
Considérant que la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, dispose de l'expertise et des outils nécessaires pour organiser une collecte de dons efficace, notamment via sa plateforme dédiée et son réseau de mécènes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- D'approuver le principe des travaux de restauration de l'Octroi ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention et le formulaire de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine, ainsi que tout document afférent à cette opération ;
- D'autoriser Mme le Maire à engager les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux et à lancer l'appel d'offres nécessaire ;

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

